

## PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

### CADRE DE GESTION 2026-2027

Par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) délègue, à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-Nord, des responsabilités liées à la gestion intégrée des ressources en territoire forestier.

Plusieurs volets composent cette entente qui permet aux MRC délégataires de déterminer leurs propres priorités régionales pour la réalisation d'interventions ciblées. Ces interventions peuvent concernées l'aménagement durable sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion, la réalisation de travaux sur des chemins multiusages ou le soutien d'activités liées à l'aménagement durable du territoire forestier.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS ET LEUR POURCENTAGE	
A) Pertinence de l'activité (20 %) :	<ul style="list-style-type: none"><li>Adéquation de la demande avec le volet concerné et les critères du programme;</li><li>Adéquation avec les orientations, les priorités et les stratégies du Ministère et des délégataires.</li></ul>
B) Qualité de l'activité (50 %) :	<ul style="list-style-type: none"><li>Clarté et pertinence;</li><li>Échéancier réaliste;</li><li>Montage financier crédible et capacité financière du requérant à réaliser l'activité;</li><li>Expertise du requérant;</li><li>Qualité des partenaires, le cas échéant.</li></ul>
C) Retombées potentielles de l'activité (30 %) :	<ul style="list-style-type: none"><li>Effet durable sur l'aménagement durable des forêts;</li><li>Retombées locales et régionales potentielles;</li><li>Impact économique.</li></ul>
VOLET D – Soutien d'activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière	
<u>Les requérants admissibles :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>une MRC;</li><li>une municipalité locale;</li><li>une communauté autochtone;</li><li>Un organisme à but non lucratif;</li><li>Les organismes signataires d'une entente de délégation de gestion en vigueur sur le territoire visé par les répercussions de l'activité;</li><li>Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;</li><li>Les institutions d'enseignement reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.</li></ul>
<u>Les activités admissibles :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les activités visant à sensibiliser, à promouvoir et à valoriser :<ul style="list-style-type: none"><li>la main-d'œuvre et les métiers du domaine forestier;</li><li>les différents produits issus de la ressource ligneuse;</li><li>l'importance de mettre en valeur la ressource forestière et les produits qui en découlent;</li><li>l'impact du milieu forestier à l'égard des changements climatiques, des écosystèmes et de la biodiversité;</li></ul></li><li>Les activités visant à assurer le suivi des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels et sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF réalisés en vertu de versions antérieures du programme;</li><li>Les activités visant à développer une approche stratégique régionale et visant la réalisation d'activités structurantes;</li><li>Les activités visant la mise en œuvre d'une démarche de planification forestière collaborative intégrée.</li></ul>
<u>Les dépenses admissibles dans le cadre de ce volet sont :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les coûts de publicité, de promotion et de publication associés aux activités;</li><li>L'achat de matériel et de fournitures;</li><li>Les frais de location de salles ou d'équipements pour la tenue de rencontres;</li><li>Les honoraires versés à des experts;</li><li>Les frais engagés pour assurer le suivi des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion et sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF réalisés dans le cadre de versions antérieures du programme;</li><li>Les honoraires versés aux professionnels affectés à la mise en œuvre d'une démarche de planification forestière collaborative intégrée;</li><li>Les frais de production, de préparation, de rédaction ou de traduction de documents.</li></ul>
<u>Calcul du montant de la subvention</u>	La subvention accordée par le Ministère correspond à un maximum de 75 % des dépenses admissibles.
Lorsque le bénéficiaire admissible est un organisme à but non lucratif, la contribution minimale du bénéficiaire de 25 % peut être réalisée sous forme de contribution bénévole jusqu'à l'équivalent de la contribution minimale requise.	

## VOLET C – Travaux dans les chemins multiusages

Les requérants admissibles :

- Une MRC;
- Une municipalité locale;
- Une communauté autochtone;
- Un organisme à but non lucratif;
- Les organismes signataires d'une entente de délégation de gestion en vigueur sur le territoire visé par les travaux.

Les activités admissibles dans le cadre de ce volet doivent être effectuées sur des chemins multiusages correspondant aux classes hors norme, 1, 2, 3, 4 et 5 définies à l'annexe 4 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (Chapitre A-18.1, r. 0.01) (RADF) et correspondre à une des catégories suivantes :

- L'amélioration et la réfection de chemins multiusages telles que l'élargissement, la correction du tracé, l'adoucissement des pentes, l'ajout de dispositifs de sécurité (glissières) et le rechargement de chaussée;
- L'amélioration et la réfection de ponts ou de ponceaux situés sur un chemin multiusages comme le remplacement de l'ouvrage ou d'une partie de l'ouvrage afin de maintenir sa capacité portante;
- Les travaux d'entretien d'un chemin multiusages à des fins de sécurité tels que le nivelage, le nettoyage et le creusage de fossés, le remplacement de conduits de drainage et de débroussaillage d'emprises;
- Les travaux d'entretien d'un pont ou d'un ponceau situé sur un chemin multiusages;
- Les travaux visant l'enlèvement de sédiments externes susceptibles d'affecter l'état d'une infrastructure routière en milieu forestier;
- La remise en état du site où les travaux ont été réalisés;
- Les travaux de fermeture de chemins multiusages.

Les dépenses admissibles sont :

- Plans et profils de chemins multiusages;
- Plans et devis de ponts;
- Débroussaillage d'emprise;
- Déboisement de tout bois debout non marchand;
- Essouchements dans les limites de l'emprise uniquement;
- Mise en forme, ce qui comprend les déblais, les remblais, les travaux de drainage et l'érection de chemins multiusages;
- Emprunts, gravier naturel et concassé, ce qui comprend la création de bancs d'emprunt, le concassement et le transport de gravier pourachever la mise en forme du chemin multiusages;
- Forage et dynamitage;
- Coûts d'élimination des rebuts des ponceaux;
- Coûts de démolition et d'élimination des rebuts pour les ponts;
- Ponts et ponceaux;
- Fossés de décharge, ce qui comprend tous les travaux de creusage, de déviation et d'amélioration des cours d'eau ou de fossés exécutés en dehors des fossés longitudinaux de chemin;
- Signalisation;
- Frais de supervision et gestion de projets : frais engagés pour la supervision et la gestion;
- Frais professionnels : dépenses engagées pour les travaux professionnels (planification, plan et devis, calcul de bassin versant, vérification comptable, etc.);
- Location de machinerie.

### Calcul du montant de la subvention

La subvention accordée par le Ministère correspond à un maximum de 75 % des dépenses admissibles.

Lorsque le bénéficiaire admissible est un organisme à but non lucratif, la contribution minimale du bénéficiaire peut être réalisée sous forme de contribution bénévole jusqu'à l'équivalent de la contribution minimale requise de 25 %.

## PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE

Documents requis pour le dépôt d'une demande :

- Formulaire de demande disponible sur le site Internet du délégué;
- Document signé et approuvé par un ordre professionnel qui peut être requis en vertu d'une disposition légale ou réglementaire;
- Plan de localisation du projet.

Le formulaire de demande d'aide ainsi que les documents afférents doivent être adressés comme suit :

**MRC de Manicouagan  
A/S Monsieur Philippe Poitras  
PADF  
768, rue Bossé  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6**

## ANNEXE 1a

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

### INTERVENTION RÉGIONALE

### PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Veuillez retourner ce formulaire dûment complété au plus tard le 31 mars 2026

#### SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom du bénéficiaire			
Adresse complète			
Téléphone	Télécopieur	Site Internet	
Courriel			
Adresse de correspondance, si différente			

#### RESPONSABLE DU PROJET

Nom du responsable du projet	Titre		
Téléphone	Poste	Télécopieur	Courriel

#### IDENTIFICATION DU PARTENAIRE, LE CAS ÉCHÉANT

Nom			
Personne-ressource			
Adresse complète			
Téléphone	Télécopieur	Site internet	
Courriel du partenaire			

Pour les partenariats de plus d'un membre, veuillez fournir les données d'identification dans les documents à fournir en annexe.

#### SECTION 2 – ACTIVITÉ

##### SI LA DEMANDE CONCERNE PLUS D'UN VOLET DU PADF, PRODUIRE UNE FICHE DISTINCTE (SECTION 2) POUR CHACUN D'EUX

Titre du projet :

Volet concerné par le projet :

- (C) Maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire et résilient pour les divers utilisateurs du territoire   
(D) Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière

Description sommaire du projet à financer :

Durée totale estimée du projet :

Description des résultats anticipés :

La subvention accordée par la MRC permettra de réaliser les éléments suivants :

**SECTION 3 – SOMMAIRE DES DÉPENSES**  
**(NE COMPLÉTER QUE LA SECTION RELATIVE AU VOLET VISÉ PAR LE PROJET)**

<b>DÉPENSES PRÉVUES ASSOCIÉES AU PROJET</b> (VOLET C) MAINTENIR ET AMÉLIORER UN RÉSEAU DE CHEMINS MULTIUSAGES SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT POUR LES DIVERS UTILISATEURS DU TERRITOIRE	<b>DÉPENSE (\$)</b>
Réalisation des plans, des profils et des devis	
Débroussaillage d'entreprise	
Mise en forme	
Achat et pose de concassé	
Ponts et ponceaux	
L'installation de signalisation	
Creusage de fossés	
Remplacement de conduits de drainage	
Frais de supervision et frais professionnels	
Location de machinerie	
Autres	
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	
<b>DÉPENSES PRÉVUES ASSOCIÉES AU PROJET</b> (VOLET D) ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ET SOUTENIR L'ORGANISATION DE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS VISANT À FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER ET LA MISE EN VALEUR DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE	<b>DÉPENSE (\$)</b>
Coûts de publicité, de promotion et de publication associés aux activités	
Achat de matériel et de fournitures	
Frais de location de salles ou d'équipements pour la tenue de rencontres	
Honoraires professionnels versés à des experts	
Frais engagés pour assurer le suivi des travaux d'aménagement forestier	
Honoraires versés aux professionnels affectés à la mise en œuvre d'une démarche de planification forestière collaborative intégrée	
Frais de production, de préparation, de rédaction ou de traduction de documents	
Autres	
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	

<b>CONTRIBUTIONS ANTICIPÉES</b>	<b>MONTANT (\$)</b>
Contribution du bénéficiaire (minimum de 25 % dans le cadre des volets C et D)	
Contribution de la MRC (PADF)	
Contribution (s) provenant d'un autre programme (le cas échéant)	
<b>CONTRIBUTIONS TOTALES</b>	

**SECTION 4 – DOCUMENTS À ANNEXER**

**Documents accompagnant la demande de financement**

- Résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande, la mise de fonds et la personne à signer les documents officiels de l'organisme (voir modèle à l'annexe 1).
- Plan de localisation du projet.
- Document signé et approuvé par un ordre professionnel qui peut être requis en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

**SECTION 5 - DÉCLARATION**

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, confirme que les renseignements fournis dans  
**Nom complet en caractères d'imprimerie**  
 cette demande et les documents annexés sont complets et vérifiables et m'engage à fournir aux représentants de la MRC toute l'information nécessaire à l'analyse du projet. Je comprends que la présente demande d'aide n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

\_\_\_\_\_  
**Signature du bénéficiaire**

\_\_\_\_\_  
**Titre**

\_\_\_\_\_  
**Date**

**ANNEXE 1**

NOM DE L'ORGANISME : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Résolution du conseil d'administration de \_\_\_\_\_  
(*Nom de l'organisme*)

tenue le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(*Date*) (Heure)

à la \_\_\_\_\_  
(*Municipalité*)

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_  
(*Nom*) (Nom)

et accepté à l'unanimité que \_\_\_\_\_ soit mandaté pour représenter  
(*Nom*)  
(*Nom de l'organisme*)

qui demande une aide financière pour le projet \_\_\_\_\_  
(*Titre du projet*)  
\_\_\_\_\_

en vertu du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

**Président**

**Secrétaire**

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Date*

\_\_\_\_\_  
*Date*